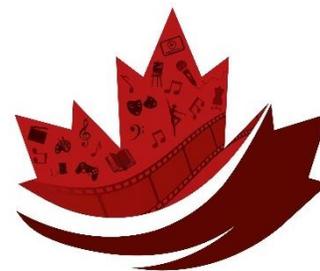


# Stratégie d'exportation créative

## Questionnaire d'auto-identification volontaire — Foire aux questions



### À propos du questionnaire

- Le questionnaire initial de 2023 est une première étape, soit un point de départ. Un questionnaire révisé pourrait être ajouté.
- Les questions, les options de réponse et les définitions correspondantes sont principalement basées sur le matériel et la terminologie utilisés ailleurs au gouvernement fédéral, notamment dans le portefeuille du Patrimoine canadien.
- Si la terminologie qui est en usage au gouvernement fédéral change, ou s'il s'avère nécessaire de la revoir à la suite d'éventuelles consultations, Patrimoine canadien peut également modifier la terminologie ou la formulation du questionnaire.
- Le présent questionnaire n'est pas obligatoire, mais ses prochaines versions pourraient l'être.

### TABLE DES MATIÈRES

1.	<b>Pourquoi me demande-t-on de remplir le questionnaire d'auto-identification volontaire?</b> .....	2
2.	<b>Qui doit remplir le questionnaire?</b> .....	2
3.	<b>Quand le questionnaire a-t-il été lancé?</b> .....	3
4.	<b>S'agit-il d'une initiative à l'échelle de Patrimoine canadien?</b> .....	3
5.	<b>Puis-je m'identifier à plus d'un groupe?</b> .....	3
6.	<b>J'ai déjà fourni mes données d'auto-identification volontaire à une autre institution du secteur de la création (p. ex., Téléfilm Canada, le Conseil des arts du Canada) ou à un autre organisme fédéral. Pourquoi n'y a-t-il pas de moyen centralisé de communiquer ces renseignements?</b> .....	3
7.	<b>Comment les questions ont-elles été déterminées?</b> .....	4
8.	<b>Comment la terminologie du questionnaire a-t-elle été choisie?</b> .....	5
9.	<b>Âge — Pouvez-vous préciser ce qui est demandé?</b> .....	5
10.	<b>Langue — Pouvez-vous préciser ce qui est demandé?</b> .....	5
11.	<b>Identité de genre — Pouvez-vous préciser ce qui est demandé?</b> .....	6
12.	<b>Orientation sexuelle — Pouvez-vous préciser ce qui est demandé?</b> .....	6
13.	<b>Identité autochtone — Pouvez-vous préciser ce qui est demandé?</b> .....	7

14.	Groupes raciaux — Pouvez-vous préciser ce qui est demandé? .....	7
15.	Identité ethnoculturelle — Pouvez-vous préciser ce qui est demandé? .....	8
16.	Surdité et (in)capacité — Pouvez-vous préciser ce qui est demandé? .....	8
17.	Je ne suis pas à l’aise de répondre à ces questions. Quoi dois-je faire? .....	8
18.	Comment mes renseignements seront-ils utilisés? Comment seront-ils conservés? .....	8
19.	Qui verra mes renseignements? Ces renseignements seront-ils transmis aux personnes chargées d’examiner les demandes de financement? .....	9
20.	Est-ce que le fait de m’auto-identifier augmentera mes chances d’obtenir du financement du programme Exportation créative Canada? .....	9
21.	Mon entreprise ou organisation est-elle admissible au financement réservé du programme Exportation créative Canada? .....	9
22.	Puis-je apporter des changements à mon questionnaire une fois qu’il a été rempli et soumis? .....	10
23.	À quelle fréquence ce questionnaire sera-t-il révisé? .....	10
24.	À qui puis-je m’adresser pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des commentaires? .....	10

## Foire aux questions (FAQ)

### 1. Pourquoi me demande-t-on de remplir le questionnaire d’auto-identification volontaire?

La collecte de ces données permettra à Patrimoine canadien de mieux comprendre qui tire parti de la Stratégie d’exportation créative, et de cerner et d’éliminer les obstacles à l’accès aux programmes et aux services de la Stratégie. Elle vise aussi à mesurer l’effet de ses programmes et services pour les exportateurs, en particulier ceux qui s’identifient comme autochtones ou issus de communautés dignes d’équité.

Dans le cas d’une entreprise à but lucratif, ce questionnaire permettra de saisir l’identité propre du ou des propriétaires d’entreprise et, dans le cas d’une organisation à but non lucratif, de saisir l’identité propre de chaque membre du conseil d’administration. Pour obtenir un portrait complet des personnes qui accèdent aux programmes et aux services de la Stratégie d’exportation créative, il est important que TOUS les propriétaires et les membres du Conseil d’administration remplissent le questionnaire.

### 2. Qui doit remplir le questionnaire?

Ce questionnaire a pour but de recueillir des données sur l’identité propre des personnes qui présentent une demande de financement dans le cadre du programme de subventions et de contributions de la Stratégie d’exportation créative, Exportation

créative Canada. Veuillez noter que les projets ou les initiatives d'Exportation créative Canada seront évalués en fonction de leur bien-fondé dans le cadre du processus d'évaluation des projets. Veuillez consulter les [Lignes directrices sur la présentation des demandes](#) pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet. Le questionnaire permettra également de recueillir des données sur l'identité propre des personnes qui présentent une demande de participation à des missions commerciales ou à des événements commerciaux et culturels dirigés par Patrimoine canadien et appuyés par la Stratégie d'exportation créative.

---

### **3. Quand le questionnaire a-t-il été lancé?**

Le questionnaire a été lancé en juin 2023 dans le cadre du renouvellement de la Stratégie d'exportation créative.

---

### **4. S'agit-il d'une initiative à l'échelle de Patrimoine canadien?**

Non. Le questionnaire se limite à la Stratégie d'exportation créative de Patrimoine canadien.

---

### **5. Puis-je m'identifier à plus d'un groupe?**

Les personnes peuvent et doivent indiquer leur identité propre relativement à toutes les dimensions couvertes par le questionnaire. Certaines questions permettent aux personnes de sélectionner plus d'une option de réponse, tandis que d'autres ne permettent qu'une option de réponse pour des raisons d'intégrité des données et de déclaration.

---

### **6. J'ai déjà fourni mes données d'auto-identification volontaire à une autre institution du secteur de la création (p. ex., Téléfilm Canada, le Conseil des arts du Canada) ou à un autre organisme fédéral. Pourquoi n'y a-t-il pas de moyen centralisé de communiquer ces renseignements?**

Conformément à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#), les institutions fédérales doivent recueillir des renseignements personnels, comme des renseignements d'auto-identification volontaire, directement auprès de la personne. L'institution fédérale doit informer la personne des fins précises de la collecte de ses renseignements personnels et de la façon dont ils peuvent être utilisés et communiqués, et elle doit obtenir son consentement pour la collecte. Il peut également y avoir des différences dans la façon dont les questions sont posées par différentes organisations, et les réponses fournies par les personnes peuvent changer au fil du temps.

## 7. Comment les questions ont-elles été déterminées?

Patrimoine canadien a mené des recherches et des consultations auprès de partenaires fédéraux et provinciaux, y compris le Conseil des arts du Canada, le Fonds des médias du Canada, Téléfilm Canada, Affaires mondiales Canada, Creative BC et Ontario Créatif, afin d'élaborer une première ébauche du questionnaire.

Patrimoine canadien a ensuite organisé cinq (5) tables rondes virtuelles au printemps 2023 afin d'obtenir des commentaires sur cette ébauche du questionnaire. Parmi les participants figuraient des représentants des communautés autochtones et des communautés dignes d'équité travaillant dans le secteur créatif ou dans le milieu universitaire, ainsi que des employés de Patrimoine canadien qui font partie du Comité de la fierté et du Comité consultatif sur les aptitudes et inaptitudes.

Des commentaires sur ce qui suit ont été sollicités :

- l'approche proposée par la Stratégie d'exportation créative pour la collecte des données. On souhaite également savoir si elle permet à divers intervenants de se sentir entendus et de communiquer leur identité à Patrimoine canadien de façon sécuritaire et respectueuse;
- la terminologie utilisée l'auto-identification volontaire et les concepts liés à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à l'accessibilité;
- les questions et les options de réponse dans le questionnaire d'auto-identification volontaire; et
- les mesures d'atténuation respectueuses pour réduire au minimum le nombre d'auto-identifications volontaires frauduleuses, étant donné que le financement du programme est lié à l'auto-identification volontaire.

Ainsi, la formulation des questions est fondée sur la recherche et l'analyse par Patrimoine canadien des approches actuelles et des pratiques exemplaires en matière d'auto-identification volontaire, ainsi que sur les commentaires reçus des intervenants, des partenaires et des experts.

Le questionnaire couvre sept aspects, soit l'âge, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'identité autochtone, l'identité raciale, ethnique et culturelle, la surdité et l'(in)capacité et la langue parlée. Bien que le questionnaire ne couvre pas toutes les facettes importantes de la diversité, il porte sur des aspects de l'identité qui sont généralement reconnus comme étant influencés par les préjugés et la discrimination dans le secteur de la création.

Les commentaires sont les bienvenus. Consultez [À qui puis-je m'adresser pour obtenir de plus amples renseignements ou pour faire part de mes commentaires?](#)

## 8. Comment la terminologie du questionnaire a-t-elle été choisie?

Les questions sont principalement fondées sur la terminologie du [Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion](#), du Canada et sur le libellé de la législation fédérale, y compris la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#).

Patrimoine canadien reconnaît que, pour certaines identités, la terminologie ne fait pas l'unanimité et continue d'évoluer. La terminologie et l'approche des questions visent à équilibrer l'inclusion, le respect de la vie privée et la déclaration.

Les commentaires sont les bienvenus. Consultez [À qui puis-je m'adresser pour obtenir de plus amples renseignements ou pour faire part de mes commentaires?](#)

---

## 9. Âge — Pouvez-vous préciser ce qui est demandé?

La question concernant l'**âge** porte sur votre année de naissance. Ce renseignement permet de distinguer les utilisateurs ayant un nom identique ou similaire. Il aide également Patrimoine canadien à comprendre la tranche d'âge des exportateurs créatifs qui accèdent au financement et aux services du programme de la Stratégie d'exportation créative.

---

## 10. Langue — Pouvez-vous préciser ce qui est demandé?

À la question concernant les **communautés de langue officielle en situation minoritaire**, on vous demande d'indiquer si vous appartenez à une minorité de langue officielle au Canada. Au Canada, les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont des communautés francophones hors Québec et des communautés d'expression anglaises au Québec.

Un pourcentage du financement du programme Exportation créative Canada sera réservé aux entreprises et organisations dont au moins 50 % des propriétaires ou membres du conseil d'administration s'identifient comme Autochtones ou membres de communautés dignes d'équité. Le programme incite donc les demandeurs issus de ces communautés à s'auto-identifier au moyen du questionnaire d'auto-identification volontaire afin de pouvoir bénéficier de ce financement réservé. Seules les personnes qui remplissent le questionnaire d'auto-identification volontaire seront considérées comme admissibles à ce financement réservé. Les demandeurs qui choisissent de ne pas s'auto-identifier pourront néanmoins accéder à l'autre partie du financement du programme Exportation créative Canada.

Enfin, la réponse à cette question nous aide aussi à comprendre la diversité des exportateurs créatifs qui ont accès au financement et aux services du programme de la Stratégie d'exportation créative.

## 11. Identité de genre — Pouvez-vous préciser ce qui est demandé?

À la question sur l'**identité de genre**, on vous demande d'indiquer l'identité ou le terme qui vous décrit le mieux à l'heure actuelle. La question ne porte pas sur votre sexe assigné à la naissance ou votre orientation sexuelle.

L'« identité de genre » désigne le sentiment interne d'une personne d'être une femme, un homme, les deux, ni l'un ni l'autre, ni quelque part dans le spectre du genre. Elle influence la façon dont les gens se perçoivent et se perçoivent les uns les autres, la façon dont ils agissent et interagissent et la répartition du pouvoir et des ressources dans la société. La question reconnaît que l'identité de genre peut changer avec le temps.

Les catégories d'identité de genre offertes comme réponses possibles représentent la grande diversité de la façon dont les personnes et les groupes comprennent, vivent et expriment l'identité de genre. Il est admis que certaines options de réponse peuvent se chevaucher. Nous vous invitons à choisir la réponse qui vous représente le mieux.

---

## 12. 2ELGBTQI+ — Pouvez-vous préciser ce qui est demandé?

À la question sur les personnes **2SLGBTQI+**, on vous demande de choisir la façon dont vous vous identifiez actuellement. L'acronyme 2ELGBTQI+ (bispirituel, lesbien, gai, bisexuel, transgenre, queer, intersexué et autres) est utilisé pour désigner les personnes qui s'identifient ouvertement comme étant bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et autres orientations sexuelles.

Un pourcentage du financement du programme Exportation créative Canada sera réservé aux entreprises et organisations dont au moins 50 % des propriétaires ou membres du conseil d'administration s'identifient comme Autochtones ou membres de communautés dignes d'équité, incluant les communautés 2ELGBTQI+. La Stratégie d'exportation créative encourage donc les demandeurs de ces collectivités à s'auto-identifier au moyen du questionnaire d'auto-identification volontaire pour être admissibles à ce financement réservé. Seules les personnes qui remplissent le questionnaire d'auto-identification volontaire seront considérées comme admissibles à ce financement réservé. Les candidats qui choisissent de ne pas s'auto-identifier pourront néanmoins accéder à l'autre partie du financement du programme Exportation créative Canada.

Enfin, la réponse à cette question nous aide aussi à comprendre la diversité des exportateurs créatifs qui ont accès au financement et aux services du programme de la Stratégie d'exportation créative.

### **13. Identité autochtone — Pouvez-vous préciser ce qui est demandé?**

À la question sur l'**identité autochtone**, on vous demande si vous vous identifiez comme Autochtone. Au Canada, un Autochtone est une personne qui s'identifie comme membre des Premières Nations, Métis ou Inuit. Cette question porte sur l'identité personnelle, et non sur le statut juridique ou l'inscription.

Un pourcentage du financement du programme Exportation créative Canada sera réservé aux entreprises et aux organisations dans lesquelles au moins 50 % des propriétaires ou des membres du conseil d'administration s'identifient comme Autochtones ou comme membres de communautés dignes d'équité. La Stratégie d'exportation créative encourage donc les demandeurs autochtones à s'auto-identifier au moyen du questionnaire d'auto-identification volontaire pour être admissibles à ce financement réservé. Seules les personnes qui remplissent le questionnaire d'auto-identification volontaire seront considérées comme admissibles à ce financement réservé. Les demandeurs qui choisissent de ne pas s'auto-identifier pourront néanmoins accéder à l'autre partie du financement du programme Exportation créative Canada.

Enfin, la réponse à cette question nous aide aussi à comprendre la diversité des exportateurs créatifs qui ont accès au financement et aux services du programme de la Stratégie d'exportation créative.

---

### **14. Groupes raciaux — Pouvez-vous préciser ce qui est demandé?**

À la question sur la **race**, on vous demande d'indiquer les groupes raciaux auxquels vous vous identifiez. La race est un terme utilisé pour classer les personnes en groupes fondés principalement sur des traits physiques, comme la couleur de la peau. Les catégories raciales ne sont pas fondées sur la science ou la biologie, mais sur les différences que la société a créées, avec des conséquences importantes sur la vie des gens. Les catégories raciales peuvent varier au fil du temps et du lieu et peuvent chevaucher des groupes ethniques, culturels ou religieux.

Un pourcentage du financement du programme Exportation créative Canada sera réservé aux entreprises et aux organisations dont au moins 50 % des propriétaires ou membres du conseil d'administration s'identifient comme Autochtones ou membres de communautés dignes d'équité, incluant les communautés racisées. La Stratégie d'exportation créative encourage donc les demandeurs de ces collectivités à indiquer leur identité propre au moyen du questionnaire d'auto-identification volontaire pour être admissibles à ce financement réservé. Seules les personnes qui remplissent le questionnaire d'auto-identification volontaire seront considérées comme admissibles à ce financement réservé. Les candidats qui choisissent de ne pas s'identifier pourront néanmoins accéder à l'autre partie du financement du programme Exportation créative Canada.

Enfin, la réponse à cette question nous aide aussi à comprendre la diversité des exportateurs créatifs qui ont accès au financement et aux services du programme de la Stratégie d'exportation créative.

---

### **15. Identité ethnoculturelle — Pouvez-vous préciser ce qui est demandé?**

L'identité ethnoculturelle est liée au sentiment d'origine et à l'expérience commune au sein d'une communauté. Le groupe de population ne doit pas être confondu avec la citoyenneté ou la nationalité. Vous pouvez sélectionner toutes les catégories qui s'appliquent.

---

### **16. Surdit  et (in)capacit s — Pouvez-vous pr ciser ce qui est demand ?**

Aux questions concernant **la surdit  et les (in)capacit s**, on vous demande d'indiquer si vous vous identifiez comme une personne sourde, partiellement sourde, malentendante ou qui a un ou plusieurs (in)capacit (s), aux termes de la [Loi canadienne sur l'accessibilit ](#). Selon la Loi, un handicap d signe toute d ficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou  pisodes, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit   la participation pleine et  gale d'une personne dans la soci t . Vous pouvez s lectionner toutes les cat gories qui s'appliquent.

  cette question, on ne vous demande pas si vous avez d j   t  admissible   des prestations d'invalidit  en vertu du R gime de pensions du Canada ou d'un autre programme, ni si vous avez  t  vis  par des mesures d'accommodement.

---

### **17. Je ne suis pas   l'aise de r pondre   ces questions. Quoi dois-je faire?**

Votre participation est volontaire. Si vous ne voulez pas vous auto-identifier, vous n' tes pas oblig  de remplir le questionnaire. Vous avez  galement la possibilit  de choisir « Je pr f re ne pas r pondre »   chaque question.

---

### **18. Comment mes renseignements seront-ils utilis s? Comment seront-ils conserv s?**

Vos renseignements d'auto-identification volontaire sont recueillis, utilis s, divulgu s, conserv s et  limin s conform ment   la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#). Consultez l' nonc  de confidentialit  qui accompagne le questionnaire. Les statistiques d'auto-identification volontaire seront toujours pr sent es sous une forme

globale pour assurer la confidentialité. Pour de plus amples renseignements sur la façon dont les renseignements d'auto-identification volontaire sont utilisés et conservés, communiquez directement avec le personnel du programme à [exports@pch.gc.ca](mailto:exports@pch.gc.ca).

---

## **19. Qui verra mes renseignements? Ces renseignements seront-ils transmis aux personnes chargées d'examiner les demandes de financement?**

L'accès à ces données est strictement limité à un petit nombre d'employés de Patrimoine canadien ayant la formation et l'autorisation de sécurité appropriées, et selon le principe du besoin de savoir. Ces employés comprennent les agents de programme d'Exportation créative Canada qui examinent les demandes, car les renseignements que vous fournissez seront utilisés pour déterminer si vous êtes admissible aux enveloppes budgétaires d'Exportation créative Canada réservées aux peuples autochtones et aux communautés dignes d'équité.

---

## **20. Est-ce que le fait de m'auto-identifier augmentera mes chances d'obtenir du financement du programme Exportation créative Canada?**

Le fait d'indiquer votre identité propre n'augmente pas vos chances d'obtenir du financement du programme. Les projets ou les initiatives seront évalués en fonction de leur bien-fondé en vue d'un financement dans le cadre du processus de demande de financement. Veuillez consulter les [Lignes directrices sur la présentation des demandes](#) pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Les renseignements fournis dans le questionnaire d'auto-identification volontaire doivent être utilisés pour déterminer si un demandeur du programme de financement Exportation créative Canada est admissible au financement réservé aux peuples autochtones ou aux communautés dignes d'équité. Seules les personnes qui remplissent le questionnaire d'auto-identification volontaire seront considérées comme admissibles à ce financement réservé. Les candidats qui choisissent de ne pas s'auto-identifier pourront néanmoins accéder à l'autre partie du financement du programme Exportation créative Canada.

---

## **21. Mon entreprise ou organisation est-elle admissible au financement réservé du programme Exportation créative Canada?**

Un pourcentage du financement du programme Exportation créative Canada sera réservé aux entreprises et aux organisations dont au moins 50 % des propriétaires ou membres du conseil d'administration s'identifient comme Autochtones ou comme

membres de communautés dignes d'équité. Seules les personnes qui remplissent le questionnaire d'auto-identification volontaire seront considérées comme admissibles à ce financement réservé. Dans le cas d'une entreprise à but lucratif, TOUS les propriétaires de cette dernière doivent répondre au questionnaire. Dans le cas d'un organisme sans but lucratif, TOUS les membres du conseil d'administration doivent répondre au questionnaire.

---

## **22. Puis-je apporter des changements à mon questionnaire une fois qu'il a été rempli et soumis?**

Oui. Les renseignements d'auto-identification volontaire peuvent être modifiés en tout temps. Toutefois, vous ne serez invité à fournir des renseignements qu'au moment de soumettre une demande au programme Exportation créative Canada, de faire une demande pour faire partie d'une mission et activités commerciales des industries créatives ou de participer à un événement culturel ou commercial de l'industrie créative appuyé par la Stratégie d'exportation créative.

---

## **23. À quelle fréquence ce questionnaire sera-t-il révisé?**

Patrimoine canadien surveille l'élaboration de nouvelles normes et d'une nouvelle terminologie pour la collecte de renseignements d'auto-identification volontaire et mettra à jour ses pratiques avec de nouvelles normes, au besoin.

---

## **24. À qui puis-je m'adresser pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des commentaires?**

Patrimoine canadien souhaite recevoir des commentaires sur tous les aspects de ce questionnaire. Vous pouvez fournir des suggestions ou des commentaires en communiquant avec [exports@pch.gc.ca](mailto:exports@pch.gc.ca).